

Au G<sup>r</sup> Cap<sup>t</sup> Saumur Monsieur Par. 11. Avis 1664 N<sup>o</sup> 294.304

Monsieur.

Dépuis ma derni<sup>e</sup> du 9me de ce mois, le s<sup>r</sup> marquis  
ami communiqué de m<sup>r</sup>. B. regard en cette ville m'a  
montré une lettre de très<sup>e</sup> bonne date, par laquelle l'ad.  
s<sup>r</sup> de B. regard lui demande en substance (car des copies  
ou Extrait je n'en ai pas au moins) qu'il p<sup>r</sup>ov<sup>i</sup>de Barrau  
il a renoncé, et comme donné maintenu de sa part  
des d<sup>r</sup> s<sup>r</sup> de la Reine de s<sup>r</sup>. A. armes, et sa faucon,  
à quoi il déclare que de son chef il n'a jamais fait  
aucune instance. J'ai trouvé à propos de ces  
communications avec le monsieur de Barrau, pour que de  
part la pr<sup>e</sup> vo<sup>r</sup> que ces deux personnes ~~soient dans les deux~~  
avaient été n<sup>o</sup> n<sup>o</sup> en leur absence mentionnée; mais  
que au contraire que l'ad. s<sup>r</sup> de B. regard s<sup>r</sup> A.  
mis en posture de se faire passer de ses Gages amises  
par les Rois, soit pas conformes à la Constitution  
que s<sup>r</sup>. A. Madame, dans l<sup>e</sup> qualité qu'il a<sup>r</sup> lez  
voulu faire établir à tous. Ce qui me surprendrait  
autant que l'acte de ceux qui l'ordonnent est fait  
que de ceux qui l'exigent, j'ay voulu vous redire  
ceci sans faire à tant que vous vitez, qu'après les  
ordonnances de l'ad. A. il n'y a que qui ce soit  
qui d'un côté ou d'autre aye à la mort de M<sup>r</sup>. de  
la Fressonnière de la disposition des dernières provisions  
ou à procurer de la forme d'orange, parce qu'il a un  
moyen connu par le Traité <sup>signé le 20 Août 1661</sup> entre les deux <sup>137</sup>  
~~et~~ le 20 Août 1661 entre les deux  
Rois de la Gr<sup>e</sup> Orange au nom de s<sup>r</sup>. m<sup>r</sup>. d'une part  
et le Prince Maurice de Nassau, et le Prince d'Orange  
de la part de s<sup>r</sup>. A. B. de Grand-Beury, et Madame la  
Prin<sup>e</sup> d'Utrecht d'autre part, telle que l'explique le

Article qui l'ayenc<sup>prochain</sup> de la forme precedente  
son pape en Hollande, où par le 2<sup>e</sup>: Article du  
Traité proclable signé de part et d'autre. Princ<sup>et</sup> pas  
les Choses contenues le 17<sup>e</sup> Mai de l'an m<sup>r</sup> mille six  
cent quatre vingt et un appartenant à la  
seconde partie, les dernières d. S. M. et de S. A. l'Abt.  
qui se suitte se rapportent au tout et donc à la  
problème de son administration, qui est dans  
ceux que je pourraisons qu'on n'ignore pas à Orange  
parce que dès mon arrivée en France (M. d'A. Huyghen)  
l'a sacre de moi à Fontainbleau, il y a d'après iste  
pourquoi on peut croire faire l'autre façon <sup>on</sup> à la  
~~mention~~<sup>mention</sup> on à la chose de ces deux que celle  
qui dépend purement et simplement de S. A. l'Abt.  
Madame de la qualité que dessine. Et entre M.  
de B. Huyghen et faire braver de tout en tâche  
de se procurer des papiers par d'autre voies -  
que celle qui <sup>qu'autorise la Table du</sup> Prince  
~~et l'Abt~~ <sup>et l'Abt</sup> aussi lequel il me croit de prouesse  
de faire du bijou de l'obésiance. Les officiers aussi  
qui laijeront la main à ce <sup>à mon avis</sup> Blâmes proceder  
aujord'hui de la prison à vie laisser. Mais je veux  
espérer de leur part qu'ils se rassuriront, et vendront  
croire qu'ils n'en qu'en (maître, aussi bien  
que moi, de qui nous devons nous déprendre sans  
murmure ni contradiction.

Pour les protestants d'ordre arrivé par la le 16<sup>e</sup>  
du mois, je veux bien <sup>environ</sup> que leur être plus  
d'auant<sup>t</sup> de subjet de guerre <sup>me que ce sont des</sup> et que ce soit des  
alliances qu'on fasse flamme pour agir jusqu'à  
la force contre nous; ~~et~~ de cette malice de volonté  
de Religion, qui aujord'hui et tout prie d'adoucissement,

Mais ce ne laisse pas d'apprécier d'autre chose qu'il  
qu'y aye eu de l'insolence sur le jeu, de quelque et lundi,  
ou vendredi, qui ayant donné l'abjuration au scandale -  
soit donné son fris légerement. Et cela étant, les prudens  
d'être bons déibus en mettent de l'huile de cassandre  
et empêchent de tels abjurons comme perturbateurs  
du repos de l'Etat, et personnes très-vulnérables aux  
intimités de leur voisinage.

Una facio et dirò bête longue, Mais, comme il  
importe qu'elle soit publique, je ne puis laisser d'  
ajouter que les s<sup>e</sup> & C<sup>e</sup> fermiers - <sup>Hauts et basse gallerie</sup> trouvés glorieux  
au jeu passé de l'Anno du R<sup>e</sup>, par lequel tous  
ceux qui plébiscitent je avoient droit de P<sup>r</sup>age sur le  
R<sup>e</sup>ur de France, ayent à se produire les filters.

Même que depuis peu de jours ~~on~~ <sup>Faites et approuvez</sup> on a suspendu  
l'exaction ~~à~~ <sup>à</sup> un franc jusqu'à la prochain<sup>e</sup>  
M. le R<sup>e</sup>ve un des fermiers de cette affaire, à qui j'  
m<sup>me</sup> sans adresse, m'a déclaré, qu'en effet les officiers  
de l'A. ont avec le commandant. Mais  
que c<sup>a</sup> n'est plus pour faire partie de l'ordre, <sup>qui à intention de</sup>  
de l'ordre, ~~que~~ <sup>pour</sup> nous punir avec rigueur  
cette révolte, Nam c<sup>e</sup>ron assez prétendre que le  
droit de P<sup>r</sup>age <sup>carli Roppe</sup> est de plus C<sup>e</sup> bâches sur la grande  
maison. qu'il suisse le R<sup>e</sup> avoir dit au contraire, il y a  
peu de jours, qu'il falloit dormir au Prince d'Orange  
tel terme qu'il voudrait, et qu'ainsi les b. On n<sup>i</sup>z  
non, on n<sup>t</sup> le <sup>limite</sup> donner parce qu'il falloit qu'il y eust  
quelque chose de défini; à l'aparté quand bien on  
ne satisfaisoit pas punctuellement. (ce que led. R<sup>e</sup> j.  
pourtant j'agréa ne pouvoit faire qu'il n'a d'autant plus  
affirmé mon droit,) les élans ne l'avoient pas d'aller

comme il le voit. C'est la substance du discours qui m'a  
sur ce sujet  
tenu pour autant que Ma Mme maire me le a permis  
et j'ai jugé qu'il importe que monsieur et sa femme  
soient registrés, la matière étant de l'importance que  
vous savez et des plus délicates. En même  
jeune copie de la Lettre trouvée est l'affaire, qui est  
très-ample; et j'aurai soin de vous en conigner une  
Copie, quand je l'aurai en main, qui tient dans deux  
quelques 15. jours. Je vous recommande très à  
la protection de Dieu et d'Encourager,